

POLITIQUE - D 06

Évaluation du rendement étudiant

Approuvée par :	Conseil d'administration
Date d'entrée en vigueur :	24 avril 1999
Remplace :	11 juin 2011
Date de révision :	30 janvier 2025
Date de la prochaine révision :	2030
Secteur :	Enseignement
Responsable :	Vice-présidence – Enseignement

Objectif

Établir les principes de base relatifs à l'évaluation du rendement étudiant.

Portée

La présente politique s'adresse aux membres du personnel et de la population étudiante.

Définitions

Mot/terme	Définition
Résultats d'apprentissage en formation professionnelle (RAFP)	Connaissances et compétences à atteindre dans une formation professionnelle.
Résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité (RARE)	Connaissances et compétences à atteindre en vue de préparer une personne au marché du travail. Établis par le ministère des Collèges et Universités (MCU).
Normes relatives au baccalauréat	Normes établies par le MCU pour tous les programmes de baccalauréat, qui incluent : <ul style="list-style-type: none">• la profondeur et l'ampleur des connaissances;• la connaissance des concepts, des méthodologies, de la recherche et des bourses d'études;• les aptitudes à communiquer;

	<ul style="list-style-type: none"> • l'application des connaissances; • les habiletés professionnelles; • l'autonomie; • la conscience des limites et des connaissances.
Résultats d'apprentissage de cours (RAC)	Connaissances et compétences à atteindre dans un cours. Comprennent des énoncés (éléments de performance) qui détaillent les connaissances et habiletés à acquérir ou à développer et qui seront évalués afin de déterminer le niveau d'atteinte des résultats d'apprentissage.

Énoncé

1. Le Collège Boréal délivre, selon la nature de l'activité pédagogique, des titres de compétence attestant la maîtrise des normes de programme nécessaires pour permettre aux titulaires de travailler efficacement dans leur domaine d'expertise une fois sur le marché du travail.
2. La présente politique encadre l'évaluation du rendement étudiant, garantissant à la fois transparence et rapidité dans ce processus. Elle veille également au respect des exigences du Service d'assurance qualité des collèges de l'Ontario (SAQCO) et des normes établies par la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire (CEQEP).
3. L'évaluation du rendement étudiant est conçue pour démontrer l'atteinte des RAC, des RAFP, des RARE et des normes relatives au baccalauréat. Elle comprend les travaux, les activités d'apprentissage et la pondération du rendement.

Politiques connexes

Matériel connexe

Annexes – Documentation à l'appui